



Conseil municipal du 12 février 2024

Délibération n°04-24

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Date de convocation : 05/02/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Patrick BERRET

Membres présents : Renaud PFEFFER –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUÉRIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE.

Membres excusés et représentés :

Pascale CHAPOT a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique MERLE.

Christian CECILLON a donné pouvoir à Dominique HAZOUARD.

Laure PIQUERAS a donné pouvoir à Anne BLANCHET.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB), un débat permet de définir les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré, et éventuellement, les exercices suivants. Ce débat constitue une étape préliminaire et obligatoire de la procédure budgétaire mais il n'a en lui-même aucun caractère décisionnel.

Il s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales, et permet aux membres du conseil municipal d'exprimer leurs vues sur des choix politiques et budgétaires d'ensemble.

L'article 107, Amélioration de la transparence financière, de la loi NOTRe impose de mettre en ligne le ROB sur le site internet de la commune après passage au conseil municipal.

Au cours de ce débat, Monsieur le Maire fait connaître les choix budgétaires prioritaires.

II. LA PROPOSITION

La commission *Ressources*, réunie le 29 janvier 2024, a pris acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire de l'année 2024 pour le budget de la commune.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PRENDRE ACTE**, par un vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'année 2024 pour le budget de la commune.

Mornant, le 12 février 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.